

## **Facture**

**Page**: 1 / 4

Date facture: 05/06/2019

Référence client : £171171639 Référence facture : £19/03693365

Période de facturation : 01/06/2019 au 30/06/2019

Votre numéro de TVA: BE0848805725

## Des questions concernant votre facture?

Tél: 02 486 21 21 du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30 ou via email care@totalgp.be

#### Adresse de fourniture

Boulevard de la Meuse , 125 5100 Jambes THOMAS ET PIRON BATIMENTS - SA Monsieur André SELENNE Administrateur Rue Fort d'Andoy, 5 5100 Wierde

# Facture d'acompte

**Code EAN électricité** 541449020000700550

Gestionnaire réseau électricité

ORES (Namur - Namen)

Panne d'électricité? n°078 78 78 00



Montant total à payer....

	Montant HTVA	TVA	Montant TVAC	Total
Non soumis TVA	€ 3,74	+ € 0,00	= €3,74	. o ca.
Soumis à 21% TVA	€ 166,87	+ €35,04	= €201,91	<b>€</b> 205,65
	€ 170,61	+ € 35,04	= € 205,65	TVAC

Ce montant est à verser sur notre compte IBAN: BE38 0015 0942 4272 avant le 05/07/2019

avec la communication structurée +++190/3693/36577+++





**Page**: 2 / 4

Date facture: 05/06/2019

**Référence client** : E171171639 Référence facture : E19/03693365

Période de facturation: 01/06/2019 au 30/06/2019

Votre numéro de TVA: BE0848805725

### Informations utiles

#### Informations utiles concernant votre contrat

**Délai de préavis:** Si votre consommation annuelle est inférieure à 50 MWh d'électricité et à 100 MWh de gaz pour l'ensemble de vos points de raccordement, le délai de préavis pour mettre fin à votre contrat est d'un mois, sans indemnité. Pour plus d'informations, consultez nos conditions générales de vente sur http:// www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente ou contactez le service clientèle. Plus d'infos sur http://www.ombudsmanenergie.be/ Conditions générales de vente:

www.gas-power.total.be/fr/conditions-de-vente

**Notice légale:** www.gas-power.total.be/fr/mentions-legales **Procédure de médiation:** Au cas où nos services n'auraient pas résolu votre plainte, vous pouvez vous adresser au Service de Médiation de l'Energie, Boulevard du Roi Albert II 8 boite 6, 1000 Bruxelles Tél :

02/211.10.60 | Fax: 02/211.10.69

## Adresse de fourniture Boulevard de la Meuse, 125, 5100 Jambes

## Electricité

Période de facturation Durée du contrat N° de compteur du 01/06/2019 au 30/06/2019 du 06/06/2017 au 31/10/2019 020165276 Total € 3,74 € 166,87 Total électricité mensuel € 170,61 Total non Total soumis soumis TVA à 21% TVA **HTVA** 



**Page**: 3 / 4

Date facture : 05/06/2019

Référence client : 6171171639 Référence facture : 619/03693365

**Période de facturation**: 01/06/2019 au 30/06/2019

Votre numéro de TVA : BE0848805725

## Votre détail du calcul du forfait de consommation annuelle d'électricité

	Evaluation	Prix unitaire HTVA	Montant non soumis TVA	Montant soumis à 21% TVA
Total				
Tarif HP Electricité	5.382 kWh	4,8390 c€/kWh		260,44 €
Tarif HC Electricité	5.450 kWh	3,3720 c€/kWh		183,77 €
Contribution énergie verte	10.832 kWh	2,4605 c€/kWh		266,52 €
				710,73 €
Distribution et Transport				
Location Compteur	1 an	13,2996 €/an		13,30 €
Distrib. heures pleines	5.382 kWh	10,4297 c€/kWh		561,33 €
Distrib. heures creuses	5.450 kWh	5,9338 c€/kWh		323,39 €
Transport	10.832 kWh	2,7393 c€/kWh		296,72 €
Taxe CV offshore	10.832 kWh	0,7019 c€/kWh		76,03 €
				1.270,77 €
Taxes				
Cotisation fédérale	10.832 kWh	0,3386 c€/kWh	36,68 €	
Cotisation énergie	10.832 kWh	0,1926 c€/kWh		20,86 €
Redev. raccordement	10.832 kWh	0,0750 c€/kWh	8,12 €	
			44,80 €	20,86 €
			Total	Total
Total électricité mensuel	€ 710,73	€ 1.270,77 € 65,66	/	V 12
Total electricite mensuel	Total Gas &	Distribution et Taxes	€ 2.047,16	€ 170,60
	Power	Transport	\ HTVA	/ HTVA



Page: 4 / 4

Date facture: 05/06/2019

Référence client : £171171639 Référence facture : £19/03693365

Période de facturation: 01/06/2019 au 30/06/2019

Votre numéro de TVA: BE0848805725

#### Informations utiles

#### Informations utiles concernant votre facture de régularisation

Les relevés d'index de votre (vos) compteur(s) sont effectués une fois par an, par le gestionnaire de réseau de distribution de votre région. Celui-ci nous transmet les informations relatives à votre consommation réelle. Dès que nous recevons ces index, nous établissons votre décompte, c'est-à-dire votre facture de régularisation.

Le montant de cette facture de régularisation correspond à la différence entre votre consommation réelle et les acomptes que vous avez versés. Ce montant est à payer comme vous faites d'habitude. Si cette facture est une note de crédit, vous serez remboursé.

Le gestionnaire de réseau et de distribution (le GRD) nous communique également une estimation de votre consommation pour l'année suivante. Le montant de vos prochaines factures d'acompte sera calculé en fonction de ces données.

## Informations utiles concernant le prix de l'énergie, les frais et les taxes:

**Le prix de l'énergie:** prix de l'énergie fournie par Total Gas & Power. Ce prix est fixé par Total Gas & Power.

**Les frais de distribution:** votre gestionnaire de réseau est fonction de la région de l'adresse à laquelle Total Gas & Power fournit l'énergie. Les frais inhérents au transport et à la distribution de l'énergie, sont déterminés par le gestionnaire de réseau et de distribution. Ces frais sont indiqués sur votre facture, dans un poste spécifique intitulé « frais de distribution ».

Total Gas & Power vous refacture ces frais tels quels, sans marge supplémentaire.

**Les taxes:** les impôts et la TVA sont définis par les organismes compétents et sont repris sur votre facture, dans le poste spécifique intitulé « taxes ».

Total Gas & Power vous refacture ces frais tels quels, sans marge supplémentaire.

**Réductions:** Grâce aux différents partenariats et accords commerciaux conclus par Total Gas & Power, vous profitez régulièrement de réduction sur le prix de l'énergie. En plus, des promotions temporaires sont régulièrement proposées, soyez attentifs et visitez notre site pour plus d'informations.